

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL du 17 JUILLET 2025

Convocation en date du : 12/07/2025

Date d'affichage de la convocation : 12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Mairie de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FÉNÉON, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absent-excusé :

M. Jean-Yves COURTOIS a donné procuration à M. Marcel RENON
M. Bernard LITAUDON a donné procuration à Mme Elisabeth MARTINOT
M. Philippe PROST a donné procuration à M. André CHARNAY
Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à M. Emmanuel FENEON

M. Marcel RENON a été élu secrétaire de séance.

Mme le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour la prise de délibération pour la convention du transport scolaire avec la Région.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 19 juin 2025,
- 2) Salle des fêtes : avenant, ...,
- 3) Demande de subventions pour les vestiaires du foot : FAFA, DETR, Territoires en action
- 4) Contrat à durée indéterminée d'un agent communal,
- 5) Sécurisation accès du groupe scolaire,
- 6) Convention transports scolaires avec la Région Bourgogne Franche Comté
- 7) Informations diverses

1°) Approbation du procès-verbal du 19 juin 2025 - Délibération n° 2025/07/01

Le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2°) Salle des fêtes : avenant, ...

a) MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE LA COMMUNE DE DOMPIERRE LES ORMES Marché n°2023SDF01 : Rénovation énergétique de la salle des fêtes - Délibération n°2025/07/02

AVENANT N° 04 DU LOT N°13 « Electricité »

Mme le Maire fait part du devis et de l'avenant pour plus-value transmis par l'entreprise DUCLUT suite à des demandes de modifications et des travaux supplémentaires lors de réunions de chantier.

Considérant que les travaux prévus initialement doivent être modifiés suite à des imprévus découverts lors du chantier

Vu les avenants au marché de travaux proposés :

- AVENANT N° 4 DU LOT N°13 « Electricité » de l'entreprise DUCLUT pour une plus-value d'un montant de 368,39 € H.T. soit 442,07 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'approver l'avenant cité ci-dessus au marché n°2023SDF01 de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes

- AVENANT N° 04 DU LOT N°13 « Electricité » de l'entreprise DUCLUT pour une plus-value d'un montant de 368,39 € H.T. soit 442,07 € T.T.C. portant ainsi le montant total du lot n° 13 à 90 385,80 € H.T. soit 108 462,95 € T.T.C.

- d'autoriser Madame Le Maire à signer lesdits avenant et devis,

- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal 2025 de la commune de Dompierre les Ormes

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

-dit que Madame le Maire, ou son représentant, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai.

b) Divers

Le rideau de la scène devrait être posé en septembre.

Mme le Maire indique que Mme Aucaigne, en charge de états des lieux, va faire l'inventaire du matériel à la Maison des Associations afin de compléter le matériel manquant.

Il conviendra alors de procéder à l'achat pour renouveler le matériel cassé pour la salle des fêtes ainsi que pour la Maison des Associations.

Un mail a été renvoyé aux associations pour leur demander de ne pas mettre d'affiches sur la porte d'entrée de la salle des fêtes.

3°) Demande de subventions pour les vestiaires du foot : FAFA, DETR, Territoires en Action -
Délibération n° 2025/07/03

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé, par délibération du 20 juin 2024, la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Commune Saint Cyr Mère Boitier pour la création de vestiaires du football avec installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation en parallèle de la construction d'un gymnase communautaire.

Ce projet est éligible à une subvention DETR/DSIL 2025 de l'Etat ainsi qu'à une subvention de la FAFA. Après discussion, le Conseil Municipal, avec une abstention, confirme la poursuite de ce projet de création de vestiaires de football avec installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation en relation avec la construction du gymnase communautaire.

La région a demandé que le projet gymnase communautaire - vestiaires municipaux soit déposé dans son entièreté pour la sollicitation de la subvention Territoire en Action.

Le plan de financement se présente comme suit :

- ✓ Coût global de l'opération : 582 809,44 € HT
- ✓ Subvention de l'ETAT - DETR/DSIL : 189 396,09 €
- ✓ Région BFC - Territoire en action : 116 561,89 €
- ✓ FAFA : 20 000,00 €
- ✓ AAP Conseil Départemental (déjà obtenu) : 75 000,00 €
- ✓ Financement propre : 181 851,46 € H.T.

Le Conseil Municipal, avec une abstention,

- confirme la poursuite du projet de création de vestiaires de football pour un montant estimatif de 582 809,44 € HT, soit 699 371,32 € TTC

- accepte le plan de financement suivant :

- ✓ Coût global de l'opération : 582 809,44 € HT
- ✓ Subvention de l'ETAT - DETR/DSIL : 189 396,09 €
- ✓ Région BFC - Territoire en action : 116 561,89 €
- ✓ FAFA : 20 000,00 €
- ✓ AAP Conseil Départemental (déjà obtenu) : 75 000,00 €
- ✓ Financement propre : 181 851,46 € H.T.

- sollicite une subvention à hauteur de 189 396,09 € auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025,

- sollicite une subvention à hauteur de 20 000,00 € auprès de la FAFA,

- sollicite une subvention à hauteur de 116 561,89 € auprès de la Région BFC au titre de Territoire en action

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Mme le Maire rappelle que les devis d'Altrad avaient été retenus pour l'installation d'une aire de jeux sur le terrain de boules, mais qu'ils n'avaient pas été formellement validés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide les devis d'Altrad d'un montant de 37 930,00 € H.T. soit 45 516,00 € pour la pyramide flèche et portique nid d'oiseau et de 35 939,00 € H.T. soit 43 126,80 € T.T.C. pour le mur d'escalade et le parcours streetworkout.

Mme le Maire indique que la demande de prorogation de la subvention faite auprès de l'A.N.S. a été acceptée jusqu'au 06/11/2026

4°) Contrat à durée indéterminée d'un agent communal - Délibération n°2025/07/04

Mme le Maire indique que le contrat à durée déterminée de M. Lionel Charvet s'arrête au 09 août prochain. Compte-tenu que le travail de l'agent apporte pleine satisfaction Mme le maire propose au Conseil Municipal de transformer le CDD en CDI au 10 août 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de recruter M. Lionel CHARVET en contrat à durée indéterminée à compter du 10/08/2025 à raison de 151,67 h mensuel sur la base de l'indice 558 / indice majoré 478,
- charge Mme le Maire de signer le contrat de travail correspondant.

5°) Sécurisation accès du groupe scolaire - Délibération n° 2025/07/05

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la signature de l'acte notarié avec M. Bidaut aura lieu le vendredi 18 juillet pour le terrain jouxtant le groupe scolaire.

6 bureaux d'études ont été consultés pour l'étude de la sécurisation du groupe scolaire.

La société Studis a transmis sa proposition pour un montant de 5 975 € H.T.

L'APD et le chiffrage pourraient être fait pour novembre.

La Caisse des Dépôts et Consignations a donné un avis favorable à la demande de subvention à hauteur de 10 200 € pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la sécurisation du carrefour de l'école.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide la proposition de l'entreprise STUDIS pour un montant de 5 975,00 € H.T soit 7 170,00 € T.T.C.
- autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

6°) Convention transports scolaires avec la Région Bourgogne Franche Comté - Délibération n° 2025/07/06

La Région Bourgogne Franche Comté a transmis un courrier pour le renouvellement de la convention de délégation de compétence des transports scolaires pour le ramassage des écoliers du RPI. Il convient de délibérer pour accepter ou non cette convention sachant que la Région Bourgogne Franche Comté verse une subvention à hauteur de 45 % des frais engagés. Il est précisé que cette convention peut être résiliée par courrier recommandé envoyé 4 mois avant la date prévue pour la rentrée scolaire suivante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Mme le Maire à signer la convention de délégation de compétence des transports scolaires avec la Région Bourgogne Franche Comté pour une durée de 1 an à savoir du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026.

7°) Informations diverses

a) Courrier de M. et Mme Barraud

Mme le Maire donne connaissance du courrier de M. et Mme Barraud.

Ils suggèrent la pose de range-vélos dans différents lieux de la Commune.

Le Conseil valide cette suggestion. Il conviendrait d'identifier des lieux d'implantation.

b) Clé des Badoules

Le cadenas de la barrière des Badoules a été changé avec des clés non reproductibles.

En effet, l'ancienne clé avait été reproduite de nombreuses fois et circulait même en dehors du village.

Des incivilités avaient été relevées aux badoules pouvant entraîner sa fermeture définitive.

c) Courrier de mécontentement

Mme le Maire fait part d'un courrier anonyme de mécontentement relatif au terrain de foot.

d) Centre de secours

Le Contrôleur Général des pompiers viendra à Dompierre le 26 août afin de visiter les parcelles disponibles pour la construction d'un nouveau centre de secours, notamment vers la zone artisanale.

e) Service Enfance Jeunesse - Micro-Crèche

Des aménagements du local de la micro-crèche sont sollicités par la Service Enfance Jeunesse avec possibilité de financement par la CAF de 80 %.

Ces travaux comprennent notamment :

- Déplacement de l'espace dortoir dans l'espace cagibi actuel,

- Installation d'une climatisation (voir avec une étude sur la qualité de l'air)
- Cagibi à la place de l'actuel dortoir
- Déplacement de la salle de change dans les 2 toilettes.

Une demande de rendez-vous est sollicitée par M. Thibaud Barquet pour étudier ce projet. Ce rendez-vous aura lieu le 26 août.

f) Intervention de M. Michel Desroches

- Toujours pas de devis pour les placettes, ni pour l'échelle de l'église de Dompierre
- SIRTOM : Nouvelle convention signée avec les ripeurs et chauffeurs avec primes supplémentaires et NBI pour le responsable de déchetterie.

g) Intervention de Mme Elisabeth Martinot

- Le Jury du fleurissement est passé le 26 juin. Il a commencé par le site de Pézanin avec une mini-visite organisée par M. Eggenspieler de l'ONF puis s'est ensuite rendu dans le bourg.
- Cimetière : il faut réaliser le nettoyage du mur avant de faire les plantations. Il conviendrait également de voir avec l'entreprise Ancelle ou Vessot pour les plaques concernant les dispersions de cendres.

h) Intervention de M. André Charnay

- le local matériel de la Maison des Associations va être rangé et nettoyé.
- dossier fibre en cours pour l'Ecole du Bas, Maison Chemarin et Maison des Associations
- problème fuite toilettes logement au-dessus de la bibliothèque

i) Intervention de Mme Séverine Debiemme

Le dossier transport scolaire de la rentrée de septembre prochain n'est pas tout à fait terminé.

Le problème des téléphones de l'école n'est pas résolu.

Une réunion serait à prévoir avec les agents de l'école avant la rentrée scolaire.

j) Intervention de Mme Véronique Vial

Elle signale qu'il n'y a plus de marquage au sol pour le passage piétons vers l'arrêt de bus.

Ce marquage sera refait avec les travaux de la Départementale.

k) Intervention de M. Frédéric Debus

- M. Frédéric Debus fait part des paramètres des calculs de la DSR qui a baissé. Certainement en raison du kilométrage de la voirie qui a été revu à la baisse.
- La Communauté de Communes a délibéré sur la subvention équipement, il convient de faire la demande de versement.
- Les logiciels de comptabilité et paye seront changés puisque l'accès se fera uniquement via internet.

- L'acquisition d'un ordinateur est également indispensable car la mise à jour de Windows ne pourra pas se faire sur l'ancien PC.
- La société APITECH (fournisseur de pizzas) est en redressement judiciaire et la redevance d'occupation des sols 2025 facturée en juin pour 2054,58 € est impayée.

k) Intervention de M. Marcel Renon

Les travaux de voirie communautaire avancent. Ceux de la voirie communale se font en fonction de la disponibilité des agents communaux.

Il indique que le tracteur montre des signes de faiblesse. Une entreprise a été contactée pour l'acquisition d'un nouveau tracteur avec reprise de l'ancien. Il conviendrait de solliciter d'autres fournisseurs.

Mme le Maire signale qu'il conviendrait de tailler le buisson le long du passage piétonnier Rue du Stade. Elle indique également qu'elle a envoyé un courrier à M. Hamcherif lui demandant de tailler sa haie avant le 30 juin. A ce jour, les travaux n'ont pas été réalisés. Afin que la Commune puisse le faire, elle doit rédiger un procès-verbal et le transmettre au Procureur, les frais étant à la charge du propriétaire.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 18 septembre 2025 à 20 h 00

Prochain bureau : vendredi 12 septembre 2025 à 8h30

Fin de séance : 22 h 30

Le secrétaire de séance

Marcel RENON

Le Maire

Géraldine AURAY